

Membres en exercice : 15

Présents : 13

Séance du 08 juin 2021

Nombre de suffrages
exprimés: 15L'an deux mille vingt et un
et le huit juin

à dix-huit heures trente

le Conseil Municipal de la **Commune de MONTAUT**,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par
la loi, à titre dérogatoire à la salle culturelle, sous la présidence de
M. Alain CAPERET, Maire.**Présents** : CAPERET Alain, PRAT Séverine, LAGUERRE-BASSE Philippe, MAINE-DUBOURG Sylvie, , GUILHOT Joël,
LHOSPICE Cathy, POUCHAN Madeleine, GOMES Annabelle, HUY Patrice, LABESSOUILLE Julie, MARQUINE Gaëtan,
BELARDY-ESCURES Didier, BONNASSE-GAHOT Nadine**Absents excusés** : VINAS André ayant donné procuration à HUY Patrice, JOUANDOU-LEDIN Claudie ayant donné
procuration à BONNASSE-GAHOT Nadine**Absent** : Néant**Date de la convocation et d'affichage** : 04 juin 2021**Secrétaire de Séance** : GOMES Annabelle**OBJET : Décision modificative N°1 – Budget Principal**Afin de payer les participations financières liées à l'aménagement de pistes forestières,
il est nécessaire de prévoir des virements de crédits, comme ci-dessous mentionnés :

Article	Opération	Montant (€)
2313 (23)	292 – Aménagement Pistes Forestières	7 400,00
2313 (23)	299 – Aménagement Place de l'Église Phase 2	-7 400,00

A l'unanimité le conseil municipal s'y déclare favorable.

OBJET : Décision modificative N°2 – Budget PrincipalAfin de payer les participations financières liées à l'aménagement du centre bourg,
il est nécessaire de prévoir des virements de crédits, comme ci-dessous mentionnés :

Article	Opération	Montant(€)
2313 (23)	271 – Aménagement du Centre Bourg Tranche 1	27 000
2313 (23)	299 – Aménagement Place de l'Église Phase 2	-27 000

A l'unanimité le conseil municipal s'y déclare favorable.

OBJET : Décision modificative N°3 – Budget Principal

Afin de payer les participations financières liées aux travaux forestiers, il est nécessaire de prévoir des virements de crédits, comme ci-dessous mentionnés :

Article	Opération	Montant (€)
2313 (23)	293 – Travaux Forestiers 2020	2 750
2313 (23)	299 – Aménagement Place de l'Église Phase 2	-2 750

A l'unanimité le conseil municipal s'y déclare favorable.

Objet : Numérotation des nouvelles propriétés et la création du Chemin Larnabère

Monsieur le Maire expose à son conseil municipal que la numérotation des nouvelles propriétés sont des mesures d'ordre et de police générale qui incombent à l'autorité municipale.

Cette numérotation est très utile, notamment pour la distribution du courrier et des colis, les livraisons et l'intervention rapide des services de secours.

Les règles principales à appliquer sont les suivantes :

- Numéroté tous les accès avec ou sans bâtiment. Eviter les extensions (BIS, TER, A, B,...).
- En général le sens croissant des numéros est établi en allant du centre vers la périphérie.
- La numérotation classique sera utilisée dans le centre bourg ; les numéros pairs à droite et impairs à gauche.
- La numérotation métrique sera appliquée hors centre village (ajout de numéros à tout moment).

En ce qui concerne les voies privées, elles sont exclues de cette procédure. Néanmoins à la limite des voies communales qu'elles desservent, une numérotation sera apposée.

Suite à cet exposé et invité à se prononcer, le conseil municipal à l'unanimité décide de valider la procédure de dénomination du chemin dit « Chemin Larnabère »

A l'unanimité, se prononce favorablement à la procédure de numérotation des nouvelles propriétés, établies comme suit :

	QUARTIER DU MOURLE	Clos du Mourle	Monsieur	CASSOU	Alexandre	Création	A 2133
65	QUARTIER LAS BASSETTES	Chemin de Lasbassettes	Madame	LOURAROT	Fanny	Création	B 590 B 589
120	QUARTIER DU MOURLE	Chemin Laguerre	Madame	SOMEDECOSTE	Pauline	Création	D 161 D 163
3	QUARTIER SARRUSSE	Place du Sarrusse	Madame	PERARO	Marie	Création	B 594 453
80	QUARTIER SARRUSSE	Chemin Larnabère	Monsieur	LABIAU		Création	B 431
264	QUARTIER DU MOURLE	Route du Mourle	Monsieur	ESTEVES	Antonio	Création	A 2290
456	QUARTIER BETHARRAM	Route de Betharram	Monsieur	TOUZILLER	Killiann	Création	A 2243

Pour Extrait délivré conforme
Le Maire
Alain CAPERET